

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet clé de la réforme de la santé qui devait initialement figurer dans le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, dite Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », mais que le gouvernement a finalement souhaité voir traité par ordonnance, privant ainsi la représentation nationale d'un débat de société majeur à nos yeux.

Sous couvert d'exigences de la Commission Européenne, celui-ci s'apprête en effet à adopter une réforme de la biologie médicale qui autorise l'ouverture totale du capital des Sociétés d'Exercice Libéral de biologie médicale¹. Pourtant, le 16 Décembre 2008, l'avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes, Yves Bot, a rappelé, dans des affaires similaires, la primauté de considérations de santé publique sur d'autres de libre installation et de libre concurrence, réaffirmant ainsi les compétences limitées de l'Union européenne en matière de santé ; chaque Etat restant libre d'organiser ce secteur selon son propre modèle.

En permettant à des investisseurs non professionnels de santé de posséder l'intégralité du capital des laboratoires, chose pour l'instant réservée aux seuls médecins et pharmaciens biologistes pour des raisons évidentes d'indépendance et d'éthique, le gouvernement porte en réalité une réforme qui bénéficiera à de puissants groupes financiers, motivés par les seules perspectives de rentabilité. Certains d'entre eux recrutent déjà activement des visiteurs médicaux chargés de vendre des analyses et de se lancer dans une course aux volumes qui pèserait lourdement sur les dépenses de santé publique. A terme, c'est bien l'ensemble des professions libérales de santé - radiologues, dentistes, pharmaciens – et l'avenir d'un système français de soins basé sur la solidarité et la proximité, qui sont menacés.

Bien que nous soyons convaincus qu'une réforme soit nécessaire pour l'avenir de la biologie médicale, et malgré les nombreuses concertations que nous avons eues avec le gouvernement, il est de notre responsabilité de vous informer que le projet actuel ne reflète pas les positions des professionnels de santé que nous représentons.

Plusieurs éléments témoignent déjà de l'inquiétude des Français par rapport à ce projet de libéralisation des laboratoires de biologie. Un récent sondage a ainsi montré que 85% des Français sont défavorables à une réforme qui entérinerait une prise de contrôle des laboratoires par des groupes financiers, et une pétition contre la marchandisation de la biologie médicale a d'ores et déjà recueilli plus de 100 000 signatures.

Dans ce contexte, l'Intersyndicale des biologistes demande la suppression de l'article 20 de la loi HPST qui habilite le gouvernement à adopter cette réforme par voie d'ordonnance et souhaite l'abandon total du projet d'ouverture du capital des laboratoires d'analyses médicales.

Vous remerciant par avance de votre soutien, nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'Intersyndicale des biologistes

¹ Forme juridique la plus répandue au sein des laboratoires d'analyses de biologie médicale (LABM)